



**BAIL PORTANT
MISE A DISPOSITION
D'UN TERRAIN**

**FRA03100487
NAILLOUX_01**

Envoyé en préfecture le 03/06/2024
Reçu en préfecture le 03/06/2024
Publié le 
ID : 031-213103963-20240530-24_039-DE

ENTRE-LES SOUSSIGNES

La Commune de Nailloux, sise en l'hôtel de ville situé, 1 Rue de la République 31560 NAILLOUX,

Représentée par **Madame Lison Gleyses**, en qualité de Maire, dûment habilitée aux fins de signatures des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du, reçue à la Préfecture le jointe en annexe des présentes.

Ci-après dénommée l'Autorité signataire

ET

TOTEM France, Société par actions simplifiées au capital de 416 518 500 Euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 833 460 918, dont le siège social est sis au 132 avenue de Stalingrad 94800 VILLEJUIF

Représentée par Madame Aurélie AUTIER en sa qualité de Directrice du Patrimoine de TOTEM France agissant au nom de TOTEM France.

Ci-après désignée TOTEM France

Ci-après désignés ensemble "Les parties"

Exposé

TOTEM France est une société spécialisée dans l'hébergement d'Équipements Techniques. Elle possède un parc important d'infrastructures passives.

TOTEM France a notamment pour objet social toutes prestations relatives à la construction, au déploiement, à la commercialisation et à l'exploitation de sites (pylônes, etc ...), y compris les prestations d'accueil d'équipements sur sites, et toute activité connexe.

TOTEM France recherche de nouveaux emplacements susceptibles de permettre l'hébergement des infrastructures passives et des Équipements de réseaux communications électroniques.

Quant à elle, l'Autorité signataire est propriétaire d'un terrain susceptible de permettre l'hébergement des Équipements susmentionnés.

Dans ce contexte, les Parties se sont rapprochées afin de signer un bail.

Cela étant exposé les Parties ont convenu ce qui suit :

ARTICLE I - OBJET DU BAIL

Le présent bail a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles l'Autorité signataire loue à TOTEM France, qui l'accepte, l'emplacement technique défini à l'Article II afin d'y construire des infrastructures et de la commercialiser auprès des tiers.

Les Équipements Techniques pouvant appartenir soit à TOTEM France, soit à des tiers, notamment à des opérateurs de communications électroniques ci-après dénommés (« Occupants »).



ARTICLE II – EMBLEMES MIS À DISPOSITION

II.1 – Désignation de l'emplacement

L'Emplacement mis à disposition tel que décrit à l'annexe I, sis **Chemin de Tambouret 31560 NAILLOUX** (Référence cadastrale : Section : ZC – Parcelle : 66) se compose d'une surface de 60 m² environ.

Par ailleurs, l'Autorité signataire veillera à permettre le stationnement d'un véhicule technique à proximité.

II.2 – Propriété

Toutes les infrastructures et tous les Équipements installés sur les emplacements loués ne seront pas la propriété de l'Autorité signataire.

En conséquence, l'Autorité signataire n'aura à assumer aucune charge, réparation et imposition afférente aux dits Équipements Techniques.

II.3 – Conditions de l'autorisation

Afin d'accéder à l'Emplacement mis à disposition, l'Autorité signataire autorise TOTEM France, ainsi que ses Occupants à utiliser le cas échéant un chemin d'accès pour les véhicules et engins d'intervention.

TOTEM France ou les Occupants et leurs préposés, leurs sous-traitants, ainsi que toute entreprise appelée à intervenir à leurs demandes, auront, en tout temps, libre accès aux équipements leur appartenant pour les besoins de la maintenance et de l'entretien des éléments d'infrastructures leur appartenant et pour procéder aux modifications et/ou extensions jugées utiles.

TOTEM France pourra accueillir librement sur les emplacements loués tous Équipements et tous occupants, dans le respect de la réglementation en vigueur, cette condition constituant un élément essentiel et déterminant sans lequel TOTEM France ne signerait pas le présent bail.

Par « Équipements », il convient d'entendre l'ensemble des matériels, à savoir notamment et selon la configuration des lieux, un pylône ou mats support(s) d'antennes, des antennes, des câbles et chemins de câbles, un éventuel local technique, des coffrets et armoires techniques, le tout relié aux réseaux électriques et de communications électroniques.

À ce titre, l'Autorité signataire autorise TOTEM France et les occupants à raccorder entre eux par câbles les différents Équipements de télécommunications susvisées notamment aux réseaux d'énergie et de communication électroniques. L'Autorité signataire autorise également le passage sur sa parcelle des différents réseaux nécessaires à l'exploitation.

L'Autorité signataire concède à TOTEM France toute autorisation d'accès et de passage pendant toute la durée du bail afin de permettre à TOTEM France et à ses Occupants, l'accès à l'Emplacement pour les besoins de son exploitation, de son entretien et de la jouissance des Équipements Techniques.

L'Autorité signataire concède, dans le cadre des dispositions de l'article 682 et suivants du Code Civil et dans les conditions définies par le présent bail, à TOTEM France qui accepte à titre de servitude continue et/ou discontinue et apparente, un droit de passage pour les représentants de TOTEM France et ses Occupants.

Il est précisé que le présent bail n'est pas soumis aux dispositions relatives aux baux commerciaux.

Enfin, l'Autorité signataire s'engage à fournir à TOTEM France l'ensemble des pièces référencées à l'Annexe II (liste des pièces à fournir).

II.4 – Travaux d'aménagement

L'Autorité signataire accepte que TOTEM France réalise ou laisse réaliser, dans les lieux loués, les travaux d'aménagement nécessaires à leur activité et les travaux éventuels de modification sur les surfaces louées nécessaires à la réalisation desdits travaux d'aménagement.

II.5 – Modification des Équipements

Les Équipements implantés pourront faire l'objet de toutes modifications et / ou extensions que TOTEM France jugera utiles, dès lors que celles-ci ne modifieront pas les surfaces louées par le bail

Il est expressément convenu entre les parties que toutes modifications et / ou extensions modifiant les surfaces louées seront soumises à l'Autorité signataire pour accord. Elles seront effectuées aux frais de TOTEM France.

Cependant, l'Autorité signataire s'engage d'ores et déjà à faire ses meilleurs efforts pour mettre à disposition de TOTEM France de nouveaux emplacements si ces modifications et / ou extensions le nécessitaient.

II.6 – État des lieux

Lors de la mise à disposition effective des emplacements, un état des lieux sera dressé contradictoirement par les parties (état des lieux d'entrée) et lors de la restitution effective des lieux loués (état des lieux de sortie).

II.7 – Amiante

Dans l'hypothèse où les Équipements Techniques de TOTEM France sont situés dans un immeuble soumis à la réglementation applicable en matière de protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, et notamment les dispositions des articles R. 1334-14 à R. 1334-22 du Code de la santé publique, l'Autorité signataire, en tant que propriétaire de l'immeuble objet des présentes, garantit TOTEM France de toutes les réclamations et actions qui pourraient survenir pendant la durée du présent bail.

Elle déclare expressément avoir fait procéder au diagnostic et constituer un dossier technique. L'Autorité signataire communiquera TOTEM France copie du dossier technique amiante (joint en Annexe).

ARTICLE III – DATE ENTRÉE EN VIGUEUR

Le bail entrera en vigueur à compter de la date de signature des présentes.

ARTICLE IV – DURÉE

Le bail est consenti pour une durée de 12 (douze) ans à compter de sa date d'entrée en vigueur.

Au-delà de ce terme, elle sera tacitement prorogée par périodes successives de 6 (six) ans, sauf congé donné par l'une des Parties, notifié à l'autre par lettre recommandée avec avis de réception et respectant un préavis de 36 (trente-six) mois avant la date anniversaire du bail.

ARTICLE V – RÉSILIATION

Le bail pourra être résilié à l'initiative de l'Autorité signataire en cas de non-paiement des loyers aux échéances, après mise en demeure adressée, par lettre recommandée avec avis de réception, à l'adresse de TOTEM France indiquée à l'Article « Election de domicile », et restée sans effet pendant un délai de 2 (deux) mois à compter de la date de sa réception.

Le bail pourra être résilié de plein droit à l'initiative de TOTEM France moyennant un préavis de 3 (trois) mois envoyé par lettre recommandée avec avis de réception à l'Autorité signataire dans les cas suivants :

- Refus, retrait ou annulation des autorisations administratives nécessaires à l'activité de TOTEM France et/ou à l'implantation d'Équipements
- Absence d'équipements techniques d'opérateur mobile et/ou d'occupant
- Arrêt de l'exploitation des Équipements.

- En cas de force majeure temporaire, l'exécution des obligations des Parties en vertu du présent bail sera suspendue sauf à ce que ce retard ne justifie la résolution du bail par les Parties.

En cas de résiliation pour les motifs visés au présent article, TOTEM France ne sera redevable que du loyer en cours, sans autre indemnisation.

ARTICLE VI – RESPONSABILITÉ – ASSURANCES

Chaque Partie au présent bail supportera la charge des dommages corporels et matériels qui lui sont directement imputables et susceptibles d'être causés à l'autre Partie.

À ce titre, TOTEM France répondra desdits dommages dans la mesure où ceux-ci trouvent directement et exclusivement leur source dans ses Équipements Techniques.

Il est expressément convenu, le cas de malveillances exceptées, que chaque Partie et ses assureurs renoncent à tout recours à l'encontre de l'autre Partie ainsi que des assureurs de ce dernier pour tout dommage et/ou préjudice indirect et/ou immatériel.

TOTEM France remettra à première demande l'attestation correspondante à l'Autorité signataire.

ARTICLE VII – AUTORISATIONS

TOTEM France fait son affaire personnelle de l'obtention des autorisations administratives et réglementaires nécessaires à l'exploitation du site.

À cet effet, l'Autorité signataire s'engage à fournir à TOTEM France, dans un délai de () jours à compter de la demande de ce dernier, tout document écrit qui serait nécessaire au dépôt des demandes d'autorisation ci-dessus mentionnées.

L'Autorité signataire donne dès à présent son accord à TOTEM France pour que ce dernier effectue les démarches liées à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à l'installation et à toute évolution des Équipements.

En cas de refus ou de retrait des autorisations administratives et réglementaires nécessaires à l'implantation et à l'exploitation des Équipements Techniques visés par les présentes, TOTEM France pourra soulever la résolution de plein droit du présent bail en le notifiant par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

ARTICLE VIII – DROIT DE PRÉFÉRENCE/OPPOSABILITE AUX FUTURS ACQUEREURS

En cas de projet de mutation à titre onéreux, ou également à titre gratuit, vente amiable, vente judiciaire, apport en société, fusion, échange, dation en paiement, cession de titres, cession d'usufruit ou cession de droits personnels portant sur l'Emplacement, objet du présent bail, visé à l'article II et suivant le plan joint, l'Autorité signataire s'oblige à en informer TOTEM France par courrier recommandé avec avis de réception et à lui communiquer les conditions notamment de prix fixées pour le projet ci-dessus pour que TOTEM France puisse exercer, le cas échéant, son droit de préférence, conformément aux termes de l'article 1123 du Code civil.

L'Autorité signataire s'engage à informer préalablement le futur acquéreur de l'existence dudit droit de préférence.

A réception du courrier visé à l'alinéa 1^{er}, TOTEM France disposera d'un délai de 1 (un) mois pour faire connaître sa réponse à l'Autorité signataire par lettre recommandée avec avis de réception. En cas d'acceptation, l'accord donné par TOTEM France vaudra promesse synallagmatique de cession.

L'Autorité signataire s'engage à informer sous huitaine le futur acquéreur de la volonté de la société TOTEM France de s'en prévaloir conformément à l'alinéa 2 de l'article 1123 du code civil.

À défaut de réponse au courrier visé à l'alinéa 1^{er} dans le délai d'un mois, le silence gardé par TOTEM France vaut renonciation à exercer son droit de préférence.

En cas de renonciation par TOTEM France à exercer son droit de préférence suivi d'un changement de propriétaire, TOTEM France conservera le bénéfice de son droit de préférence en cas de nouveau projet de de mutation à titre onéreux, ou également à titre gratuit, vente amiable, vente judiciaire, apport en société, fusion, échange, dation en paiement, cession de titres, cession d'usufruit ou cession de droits personnels portant sur l'Emplacement, objet du présent bail, visé à l'article II et suivant le plan joint.

Dans le cas de mutation à titre onéreux, ou également à titre gratuit, vente amiable, vente judiciaire, apport en société, fusion, échange, dation en paiement, cession de titres, cession d'usufruit ou cession de droits personnels au profit d'un tiers, le présent bail sera opposable aux acquéreurs éventuels de la parcelle conformément aux dispositions de l'article 1743 du Code civil.

ARTICLE IX – SOUS-LOCATION

TOTEM France est autorisée à sous-louer, librement à un tiers, les lieux mis à sa disposition.

ARTICLE X – CESSION DU CONTRAT

L'Autorité signataire s'interdit de céder à toute personne physique ou morale le présent bail sans l'accord écrit et préalable de TOTEM France.

TOTEM France s'interdit de céder à toute personne physique ou morale le bail sans l'accord de l'Autorité signataire. Par dérogation à ce qui précède, TOTEM France pourra céder librement le bail à toute société contrôlée ou qui contrôle TOTEM France, au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce.

ARTICLE XI – ENTRETIEN – RÉPARATIONS

XI.1 – Sur les emplacements mis à disposition

TOTEM France s'engage à maintenir les lieux loués en bon état d'entretien pendant toute la durée du présent bail.

A l'expiration du bail, TOTEM France fait son affaire personnelle de la reprise de tous les Équipements et remet le terrain en bon état d'entretien locatif compte tenu d'un usage et d'un entretien normal.

XI.2 – Sur les Équipements

TOTEM France devra entretenir les Équipements et/ou s'assurer de l'entretien des Équipements par ses occupants dans les règles de l'art, à ses frais et sous sa seule responsabilité, de manière qu'aucun trouble de jouissance ne soit apporté à l'Autorité signataire.

ARTICLE XII – JOUISSANCE ET OCCUPATION DU BIEN

TOTEM France ou les occupants et leurs préposés, leurs sous-traitants, ainsi que toute entreprise appelée à intervenir à leurs demandes, auront, en tout temps, libre accès aux Équipements leur appartenant pour les besoins de la maintenance et de l'entretien des éléments d'infrastructures leur appartenant et pour procéder aux modifications et/ou extensions jugées utiles.

À cet effet, l'Autorité signataire déclare que l'Emplacement visé à l'Article II « EMBLEMMENT MIS A DISPOSITION » est libre de toute location ou occupation et garantit à TOTEM France une jouissance paisible dudit Emplacement tout au long de l'exécution du présent bail.

L'Autorité signataire veillera, au sein de ses propriétés, à ce que pendant toute la durée du présent bail, l'espace faisant face au Point Haut et l'accès à l'Emplacement mis à disposition soit dégagé pour permettre à TOTEM France d'utiliser paisiblement et au mieux de ses capacités les emplacements.

Pendant la durée du présent bail, l'Autorité signataire s'interdit de perturber, même indirectement, l'activité de TOTEM France et des occupants hébergés sur les infrastructures.

L'Autorité signataire donne dès à présent son accord pour que TOTEM France réalise toutes les démarches et travaux relatifs à la mise en place et à l'évolution des différents réseaux (téléphonie, fibre optique, électrique, eau, etc.). L'accord de l'Autorité signataire s'applique sur la ou les parcelles dont elle est propriétaire qui desserve(nt) l'objet des présentes.

L'Autorité signataire s'engage à n'effectuer aucun acte susceptible de nuire au fonctionnement, à la maintenance et à la conservation des équipements déployés sur la parcelle.

L'Autorité signataire donne son accord à TOTEM France pour que cette dernière effectue les démarches liées à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à l'installation et à toute évolution du site.

ARTICLE XIII – LOYER - MODALITÉS DE PAIEMENT

XIII.1 – Loyer

Le présent bail est accepté moyennant un loyer annuel de 3500 (trois mille cinq cents euros) Euros nets, toutes charges incluses, qui prendra effet à compter de la date d'entrée en vigueur.

De convention expresse entre les parties le loyer sera augmenté annuellement de 1 % (un pour cent). Cette révision interviendra de plein droit chaque année à la date anniversaire de la signature du bail, sur la base du loyer de l'année précédente.

L'Autorité signataire certifie à TOTEM France ne pas être assujettie à la TVA à la date de signature du présent bail et s'engage à informer TOTEM France de toute modification par lettre recommandée avec accusé de réception.

XIII.2 – Modalités de paiement

Le loyer est payable à terme à échoir à chaque date anniversaire du présent bail, sur présentation d'une facture, émise par TOTEM France pour le compte de l'Autorité signataire.

L'Autorité signataire dispose d'un délai de 30 (trente) jours, à compter de l'émission de la facture pour émettre des réserves par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'erreur ou d'omission du Preneur, celui-ci établira une facture rectificative qu'il adressera à l'Autorité signataire.

L'Autorité signataire donne mandat à TOTEM France pour établir la facture pour son compte.

ARTICLE XIV – CONFIDENTIALITÉ

Chacune des parties s'engage à tenir strictement confidentielles toutes les informations concernant l'autre Partie auxquelles elle pourrait avoir accès dans le cadre du présent bail, quel que soit le mode communication desdites informations.

Sauf autorisation préalable et écrite de TOTEM France, l'Autorité signataire s'interdit notamment d'utiliser ou de divulguer, directement ou indirectement, pour son propre bénéfice ou non, à quelques tiers que ce soit, les informations qui lui seront transmises par TOTEM France, ou par les préposés de celles-ci à l'occasion de la négociation, de la conclusion, de l'exécution et/ou de la cessation des présentes.

L'Autorité signataire s'engage à respecter la présente obligation de confidentialité pendant un délai de 5 (cinq) ans à compter de la résiliation ou de la cessation du présent bail quel qu'en soit le motif.

À l'expiration du présent bail, pour quelque cause que ce soit, les Parties s'engagent à se restituer ou à détruire les informations qu'elles se seront communiquées.

ARTICLE XV – RESPONSABILITE SOCIALE

Le développement de la Société TOTEM France est fondé sur un ensemble de valeurs et de principes tels que figurant pour la Société TOTEM France dans sa Charte Déontologique et sa Politique Anticorruption.

Le Présent article traduit l'engagement des Parties à respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires nationales, européennes et internationales qui leurs sont applicables dans la conduite de leurs activités incluant notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les normes de l'Organisation Internationale du Travail, les directives de l'OCDE (notamment celles qui concernent la lutte contre la corruption), la « Loi Sapin II », le « US Foreign Corrupt Practices Act », le « UK Bribery Act », le Code pénal français relatif aux crimes et délits financiers et économiques, ainsi également que les règles relatives aux sanctions économiques internationales (embargos) pouvant être mises en œuvre, en application du chapitre VII de la charte des Nations Unies, par l'Union Européenne, les autorités et lois américaines (y compris OFAC), les autorités et les lois françaises, ou ne pas être inscrit sur des listes notamment la « Consolidated Travel Ban and Assets Freeze List » publiée par le Comité de sanctions des Nations Unies, la « Specially Designated Nationals and Blocked Persons list » conservée par l'OFAC, la « Asset Freeze Target List » conservée le Ministère des Finances du Royaume-Uni et la liste consolidée des personnes et entités soumises à des sanctions financières européennes (ci-après les « Règles »).

En cas de modification du cadre législatif et réglementaire ainsi que de décisions de justice qui auraient pour conséquence la violation par l'une des Parties des Règles, les Parties s'engagent à introduire sans délai les adaptations nécessaires au bail pour y remédier.

Les Parties s'engagent pour leur compte, et à obtenir de leurs actionnaires, dirigeants, mandataires sociaux, employés, affiliés, sous-traitants et leurs représentants respectifs qu'ils s'engagent :

- à avoir mis en œuvre les moyens direct et indirect appropriés à la mise en œuvre effective et au maintien d'un programme de compliance afin de garantir le respect des Règles.
- à ce que (i) chacune des personnes visées au présent paragraphe et qui interviendront de façon directe ou indirecte de quelque façon que ce soit dans l'exécution du bail et (ii) l'ensemble des moyens directs ou indirects, technique, financier et opérationnel nécessaires à l'exécution des présentes qui auront été mis en œuvre par les Parties, respectent les Règles.

Afin de garantir le respect des Règles pendant toute la durée de la présente, les Parties s'engagent d'une part à faire droit à tout moment aux demandes de l'une des Parties tendant à obtenir de l'autre Partie l'ensemble des éléments justifiant de sa conformité aux Règles et d'autre part à informer l'autre Partie sans délai de tout manquement aux Règles commis par elle ou l'une quelconque des personnes visées au paragraphe précédent dont elle aurait connaissance, ainsi que des mesures correctives mises en place pour se conformer aux Règles.

En cas de non-respect par l'une des Parties des Règles et des engagements visés au présent article l'autre Partie pourra résilier le présent bail.

ARTICLE XVI – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

TOTEM France, en tant que Responsable de Traitement, met en œuvre des traitements de Données Personnelles afin de collecter, stocker, accéder et utiliser des informations relatives aux personnes concernées, et ce afin de simplifier les échanges et étapes de validation du présent bail.

Les personnes concernées par le présent traitement sont les cocontractants de TOTEM France et/ou leurs représentants.

Dans ce contexte, TOTEM France traite, en tout ou partie, les catégories de données suivantes :

- Données d'identification : Nom, prénom
- Données de contact : adresse postale, email, numéro de téléphone (fixe et mobile)
- Caractéristiques personnelles (état civil)
- Vie professionnelle (identité de la société le cas échéant)
- Données économiques et financières (IBAN/BIC)

La durée de conservation des données traitées est de 3 (trois) ans après la fin du présent bail. Les données peuvent exceptionnellement être conservées pour une durée plus longue afin de tenir compte des obligations légales incombant à TOTEM France.

L'ensemble des informations collectées est nécessaire au traitement des échanges et étapes de validation du présent bail par TOTEM France.

TOTEM France s'engage à ne pas procéder à d'autres opérations de traitement autres que celles définies aux présentes sur les Données personnelles confiées ou produites dans le cadre des prestations objet du bail.

Si les données nécessitent d'être transférées hors de l'Espace Economique Européen pour les besoins des échanges et étapes de validation, ou dans un pays dont la législation n'a pas été reconnue par la Commission européenne comme apportant un niveau de protection adéquat au sens de la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles, TOTEM France prend les dispositions nécessaires avec ses sous-traitants et partenaires afin de garantir un niveau de protection adéquat, en toute conformité avec la réglementation applicable.

Ces informations sont destinées aux seules équipes de TOTEM France et de ses éventuels partenaires et sous-traitants en charge des opérations strictement nécessaires au traitement des échanges et étapes de validation du présent bail par TOTEM France.

TOTEM France s'assurera par ailleurs que tous ses employés, sous-traitants et prestataires fournissant des services en vertu du présent bail connaissent et respectent les règles relatives à la confidentialité et à la protection des données personnelles, et soient soumis à une obligation spécifique de confidentialité.

TOTEM France prend les mesures de sécurité techniques et organisationnelles nécessaires pour protéger les données personnelles contre la destruction accidentelle ou illégale, la perte accidentelle, la modification, la divulgation ou l'accès non autorisés conformément aux lois applicables en matière de protection des données, et pour assurer la conservation, la disponibilité et l'intégrité de ces Données personnelles.

Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Elles peuvent demander la portabilité de ces dernières et peuvent s'opposer aux traitements réalisés ou en demander la limitation dans les conditions définies par la réglementation en vigueur. Elles peuvent également émettre des directives sur la conservation, la suppression ou la communication de ces données après leur décès.

Pour l'exercice de leur droit, les personnes peuvent s'adresser à contact.bailleurs@totemtowers.com en accompagnant leur demande d'un justificatif d'identité.

ARTICLE XVII – PROCEDURE

Toutes les contestations qui pourront s'élever entre les Parties au sujet de l'application ou de l'interprétation du présent bail feront, au préalable, l'objet d'une tentative d'accord amiable.

En cas d'échec de celui-ci dans un délai de de 3 (trois) mois, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent bail pourra être porté devant le Tribunal territorialement compétent dans lequel est situé l'immeuble objet du présent bail.

ARTICLE XVIII – NULLITE RELATIVE

Si l'une ou plusieurs stipulations du présent bail sont tenues pour non valables ou déclarées telles, en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur fin et leur portée.

ARTICLE XIX – ÉLECTION DE DOMICILE

L'Autorité signataire élit domicile à l'adresse indiquée en tête des présentes.

TOTEM France élit domicile au 132 avenue de Stalingrad - 94800 - VILLEJUIF

En cas de changement de domicile, les Parties le notifieront par LRAR dans un délai de 15 (quinze) jours suivants ce changement.

L'ensemble des correspondances est alors adressé à l'adresse nouvelle communiquée.

Toute modification des présentes devra faire l'objet d'un avenant signé.

En 2 exemplaires originaux, dont 1 pour TOTEM France et 1 pour l'Autorité signataire.

Pour l'Autorité signataire

Pour TOTEM France

Fait à
Le

Fait à BALMA
Le

Lison Gleyses
Maire de Nailloux

Aurélie AUTIER
Directrice du Patrimoine de TOTEM France



LISTE DES ANNEXES

Annexe I : Plan des emplacements mis à disposition

Annexe II : Pièces justificatives à fournir par l'Autorité signataire

Annexe III : Contacts

Annexe IV : Annexes à joindre

PROJET

ANNEXE I – PLAN DES EMPLACEMENTS MIS À DISPOSITION

PROJET

ANNEXE II – PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR PAR L'AUTORITÉ SIGNATAIRE

Bail pour le site N° FRA03100487

Titulaire du contrat (L'Autorité signataire) :

.....

Mandataire ou représentant (le cas échéant) :

À la signature du contrat, afin de garantir le traitement des dossiers et des états dans les meilleurs délais, les pièces et informations suivantes sont indispensables.

L'Autorité signataire est :

Personne morale non inscrite au RCS ou au répertoire des métiers

Liste des pièces ou informations :

Numéro de SIRET (14 chiffres) :
213 103 963 00012

Code APE (Activité Principale Exercée)
(4 chiffres et 1 lettre) :
8411Z

Indiquer :

Une adresse e-mail pour les avis de virement (celle du mandataire le cas échéant) :
responsable.urbanisme@mairienailoux31.com

Un numéro de téléphone : 05.62.71.96.92

ANNEXE III - CONTACTS

Coordonnées de l'Autorité signataire :

N° de téléphone : 05 62 71 96 92

Courriel : responsable.urbanisme@mairienailoux31.com

Contact privilégié : Madame Celine AZEMA

Coordonnées Service Patrimoine TOTEM France :

TOTEM France

Gestion Immobilière

60 rue Saint Jean

31130 BALMA

N° de téléphone : 0801 907 893

Courriel : contact.bailleurs@totemtowers.com



ANNEXE IV – ANNEXES À JOINDRE

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Page 1 of 12

ANNEE DE MAJ		DEP DIR	31 0	COM	396 NAILLOUX	TRES	028	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL	+0002								
Propriétaire MAIRIE 31560 NAILLOUX PBCQZW COM COMMUNE DE NAILLOUX																											
PROPRIÉTÉS BÂTIES																											
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				IDENTIFICATION DU LOCAL						ÉVALUATION DU LOCAL																	
AN	SEC	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N°NVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TN OM	COEF	RC TEOM	
18	A	1668		9001	RUE DE LA FOUNTASSO	0190	A	01	00	01001	0997309 J				C	K CB ENS1	1543		C	EP	99		1543	100,00	P	738	
															C	K CB			GC	EP	99		1751	100,00			
															C	K CB			TS	EP	99		1751	100,00			
22	B	794		28 B	RUE DU LAYTIE	0260	A	01	00	01001	0540836 E	396A			C	H MA	5	2320							P	2320	
18	C	130		146	LA VILLE	B123	A	01	00	01001	0109226 G	396A			C	H CV C		142							P	142	
18	C	143		16	RUE DE LA BOUCHERIE	0085	A	01	00	01001	0174396 G	396A			C	H MA	6	753							P	753	
71	C	227		209	LA VILLE	B123	A	01	00	01001	0109298 C				C	C CB BUR1		812		C	EP	99		812	100,00	E	462
															C	C CB				GC	EP	99		902	100,00		
															C	C CB				TS	EP	99		902	100,00		
															C	C CB BUR1		5108		C	EP	99		5108	100,00	E	2476
71	C	230		210	LA VILLE	B123	A	01	00	01001	0109299 Y				C	C CB				GC	EP	99				P	
															C	C CB				TS	EP	99				P	
															C	C CB				GC	EP	99				P	
98	C	268		8 B	PL DEL EGLISE	0170	A	02	00	01001	0769334 B				C	C CB BUR1		4595		C	EP	99		4595	100,00	E	2706
															C	C CB				GC	EP	99		5084	100,00		
															C	C CB				TS	EP	99		5084	100,00		
71	C	269		9	PL DEL EGLISE	0170	A	01	00	01001	0109344 S	396A			C	H MA	5M	754							P	754	
71	C	269		9	PL DEL EGLISE	0170	A	01	00	01002	1242792 E	396A			C	H DM	5M	124							P	124	
71	C	269		9	PL DEL EGLISE	0170	A	01	00	01003	0486990 C	396A			C	H AP	5M	979							P	979	
71	C	269		9	PL DEL EGLISE	0170	A	01	00	02002	0486989 V	396A			C	H AP	5M	824							P	824	
71	C	269		9	PL DEL EGLISE	0170	A	01	00	02004	0486992 Y	396A			C	H AP	5M	733							P	733	
71	C	1605		3	RUE DE LA REPUBLIQUE	0340	B	01	00	01002	0109421 G				C	C CB BUR1		3163		C	EP	99		3163	100,00	E	1964
															C	C CB				GC	EP	99		3473	100,00		
															C	C CB				TS	EP	99		3473	100,00		
20	C	1885		9002	RUE OCCITANE	0310	A	01	00	01001	0861264 C	396A			C	H GA	C	188							P	180	
99	E	664			RTE DES CAUSSIDIERES	0117	A	01	00	01001	0770382 F				C	C CB BUR1		5285							P	2929	
15	ZC	68		5	AV DE COCAGNE	0127	A	01	00	01001	0737461 M				C	K CB SPE2		3107		C	EP	99		3107	100,00	P	1486
															C	K CB				GC	EP	99		3526	100,00		
															C	K CB				TS	EP	99		3526	100,00		
18	ZC	69		18	AV DE COCAGNE	0127	A	01	00	01001	0752692 X				C	C CB BUR2		9111		C	EP	99		9111	100,00	P	6289
															C	C CB				GC	EP	99		9842	100,00		
															C	C CB				TS	EP	99		9842	100,00		
14	ZD	199		2	RUE ERIK SATIE	0178	A	01	00	01001	0901288 G				C	C CB SPE3		9181		C	EP	99		9181	100,00	P	6326
															C	C CB				GC	EP	99		9921	100,00		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

file:///C:/Users/hlouisin01/AppData/Local/Temp/VueRP1.html

15/02/2024



Envoyé en préfecture le 03/06/2024
 Reçu en préfecture le 03/06/2024
 Publié le
 ID : 031-213103963-20240530-24_039-DE

ANNEE DE MAJ	2023	DEP DIR	310	COM	396 NAILLOUX	TRES	028	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL	+00002								
Propriétaire		PBCQZW COM COMMUNE DE NAILLOUX																									
MAIRIE		31560 NAILLOUX																									
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS													IDENTIFICATION DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL										
AN	SEC	N° PLAN	N° PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	COEF	RC TEOM	
19	ZH	20			14 CHE DE CINTEGABELLE	0046	A	01	00	01001	1018045 N		C	C	CB		579		TS	EP	99		9921	100,00			277
													C	C	CB				GC	EP	99		579	100,00			
													C	K	CB	SPE2							657	100,00			
													C	K	CB								657	100,00			
R EXO													37199 EUR														
REV IMPOSABLE COM													49213 EUR COM														
RIMP													12014 EUR														

PROPRIÉTÉS NON BATIES																										
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS													EVALUATION										LIVRE FONCIER			
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille					
80	A	812		RUE JULES FERRY	0245	0579	1						1 12 24													
													72 30													
													24 10													
													15 84													
16	A	922		LAS CAMPARROS	B074	0029	1						1 02													
19	A	976		SOULEILLA DU GRIL	B118		1						2 92													
16	A	1039		ARNAUD-GULHEM	B023	0388	1						1 20													
16	A	1041		ARNAUD-GULHEM	B023	0393	1						3 25													
16	A	1074		SOULEILLA DE MISTERNE	B110	0228	1						5 49													
16	A	1076		SOULEILLA DE MISTERNE	B110	0232	1						21 92													
16	A	1078		SOULEILLA DE MISTERNE	B110	0235	1						24 03													
16	A	1080		BOSQUES DE CABRIOL	B030	0242	1						44 59													
20	A	1399		MALO MORT	B076	0585	1						3 09													
20	A	1310		MALO MORT	B076	0585	1						58													
20	A	1311		MALO MORT	B076	0585	1						3 66													
18	A	1342		FOUNTASSO	B063	0544	1						3 44													
18	A	1343		FOUNTASSO	B063	0544	1						4 72													
86	A	1379		MALO MORT	B076	0582	1						1 09 11													
14	A	1425		LAS CAMPARROS	B074	0028	1						16 29													
16	A	1427		ABETSENC D ENGARAOUT	B003	0200	1						2 44													
16	A	1435		LAS CAMPARROS	B074	0044	1						6 60													
16	A	1437		LAS CAMPARROS	B074	0045	1						5 52													

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 2

file:///C:/Users/hlouisin01/AppData/Local/Temp/VueRP1.html

15/02/2024

ANNEE DE MAJ	2023	DEP DIR	310	COM	396 NAILLOUX	TRES	028	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL	+00002						
Propriétaire		PBCQZW COM COMMUNE DE NAILLOUX																							
MAIRIE		31560 NAILLOUX																							
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS													EVALUATION										LIVRE FONCIER		
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille				
16	A	1492		SOULEILLA D ENGARAOUT	B100	0175	1						10 48												
16	A	1500		ABETSENC DE MISTERNE	B014	0173	1						17 42												
16	A	1502		ABETSENC DE MISTERNE	B014	0173	1						2 43												
16	A	1506		ABETSENC DE MISTERNE	B014	0170	1						6 39												
16	A	1508		ABETSENC DE MISTERNE	B014	0172	1						6 45												
16	A	1510		ABETSENC DE MISTERNE	B014	0171	1						16 60												
16	A	1511		ABETSENC DE MISTERNE	B014	0171	1						2 83												
16	A	1527		SOULEILLA DE MISTERNE	B110		1						19 99												
16	A	1528		SOULEILLA DE MISTERNE	B110	0226	1						39 57												
16	A	1532		SOULEILLA DE MISTERNE	B110	0227	1						1 31 60												
16	A	1537		SOULEILLA DE MISTERNE	B110	0233	1						26 76												
16	A	1540		SOULEILLA DE MISTERNE	B110	0234	1						23 80												
21	A	1551		MALO MORT	B076	0580	1						35												
21	A	1554		MALO MORT	B076	0580	1						1 19												
21	A	1556		MALO MORT	B076	0580	1						1												
21	A	1559	10 T	RUE DE LA CARRIERE BERDO	B105	0581	1						3 20												
21	A	1561		MALO MORT	B076	0581	1						1												
21	A	1566		MALO MORT	B076	0582	1						2 82												
21	A	1570		MALO MORT	B076	0582	1						3 11												
21	A	1571		MALO MORT	B076	0582	1						21												
21	A	1572		MALO MORT	B076	0582	1						39												
21	A	1574		MALO MORT	B076	0578	1						3 27												
21	A	1576		MALO MORT	B076	0578	1						5 16												
21	A	1586		MALO MORT	B076	0578	1						49												
21	A	1588		MALO MORT	B076	0578	1						1												
21	A	1589		MALO MORT	B076	0578	1						2 34												
21	A	1590		MALO MORT	B076	0578	1						3 39												
18	A	1595		FOUNTASSO	B063	0546	1						1 17												
18	A	1598		FOUNTASSO	B063	0546	1						2 36												
16	A	1616		FOUNTASSO	B063	0546	1						18 99												
16	A	1618		FOUNTASSO	B063	0544	1						26 54												
16	A	1620		FOUNTASSO	B063	1344	1						8 83												
08	A	1668		FOUNTASSO	B063	0554	1						2 80												
08	A	1669		FOUNTASSO	B063	0554	1						1 91												

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 3

file:///C:/Users/hlouisin01/AppData/Local/Temp/VueRP1.html

15/02/2024

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Envoyé en préfecture le 03/06/2024
 Reçu en préfecture le 03/06/2024
 Publié le 
 ID : 031-213103963-20240530-24_039-DE

ANNEE DE MAJ		2023	DEP DIR	31 0	COM	396 NAILLOUX	TRES	028	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL	+00002	
Propriétaire MAIRIE 31560 NAILLOUX																					
PBCQZW COM COMMUNE DE NAILLOUX																					
DESIGNATION DES PROPRIETES											EVALUATION					LIVRE FONCIER					
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille
71	B	361		LAYTIE	B075			1 396A				T 01	10 00	6,93	C	TA			1,39	20	
14	B	578		BOUISSON	B031	0066		1 396A			AB 01		3 75	8,44	GC	TA			1,39	20	
14	B	583		BOUISSON	B031	0066		1 396A			T 01		14 21	9,85	C	TA			1,97	20	
11	B	779		BOUISSON	B031	0064		1 396A			S		3 26	0	GC	TA			1,97	20	
17	B	785		BOUISSON	B031	0066		1 396A			S		87	0							
17	B	786		BOUISSON	B031	0066		1 396A			S		27	0							
11	B	793		BOUISSON	B031	0064		1 396A			S		3 85	0							
22	B	794	28 B	RUE DU LAYTIE	0260	0346		1 396A			S		1 32	0							
22	B	797	34	RUE DU LAYTIE	0260	0337		1 396A			S		21	0							
22	B	799	32 A	RUE DU LAYTIE	0260	0342		1 396A			S		9	0							
22	B	801	32	RUE DU LAYTIE	0260	0343		1 396A			S		9	0							
22	B	803	30	RUE DU LAYTIE	0260	0341		1 396A			S		30	0							
22	B	805	9000	RUE DE LA TULERIE	0380	0346		1 396A			S		1 70	0							
21	B	830		LES DOUYSATS	B045	0333		1 396A			S		8	0							
21	B	831		LES DOUYSATS	B045	0333		1 396A			S		45	0							
21	B	832		LES DOUYSATS	B045	0333		1 396A			S		45	0							
21	B	833		LES DOUYSATS	B045	0333		1 396A			S		86	0							
21	B	834		LES DOUYSATS	B045	0333		1 396A			S		74	0							
18	C	130		LA VILLE	B123			1 396A			S		24	0							
18	C	143	16	RUE DE LA BOUCHERIE	0085			1 396A			S		40	0							
71	C	227		LA VILLE	B123			1 396A			A T 04		9 55	5,42	C	TA			0,31	20	
								396A			B S		4 13	0	GC	TA			0,31	20	
71	C	229		LA VILLE	B123			1 396A			S		13	0							
71	C	230		LA VILLE	B123			1 396A			S		3 48	0							
71	C	239		LA VILLE	B123			1 396A			S		9 70	0							
71	C	262		LA VILLE	B123			1 396A			AB 02	RUE	2 63	0,08							
98	C	268	8 B	PL DE L EGLISE	0170			1 396A			S		1 66	0							
71	C	269	9	PL DE L EGLISE	0170			1 396A			S		3 75	0							
71	C	270		LA VILLE	B123			1 396A			S		5 00	0							
10	C	458		SOULEILLA DE BELLE COSTE	B104			1 396A			T 02		14 70	8,24	C	TA			1,65	20	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 4

file:///C:/Users/hlouisin01/AppData/Local/Temp/VueRP1.html

15/02/2024

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Page 5 of 12

ANNEE DE MAJ		2023	DEP DIR	31 0	COM	396 NAILLOUX	TRES	028	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL	+00002	
Propriétaire MAIRIE 31560 NAILLOUX																					
PBCQZW COM COMMUNE DE NAILLOUX																					
DESIGNATION DES PROPRIETES											EVALUATION					LIVRE FONCIER					
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille
71	C	459		SOULEILLA DE BELLE COSTE	B104			1 396A			T 02		70 60	39,54	GC	TA			1,65	20	
71	C	549		SAINT MARTIN	B092			1 396A			S		69 30	0	C	TA			7,91	20	
14	C	576		SAINT MEEN	B093			1 396A			T 02		25 80	14,44	C	TA			2,89	20	
14	C	577		SAINT MEEN	B093			1 396A			T 04		8 99	2,56	GC	TA			0,51	20	
71	C	578		SAINT MEEN	B093			1 396A			S		3 00	0	GC	TA			0,51	20	
92	C	1127		SAINT MARTIN	B092	0548		1 396A			S		85	0							
92	C	1129		SAINT MARTIN	B092	0548		1 396A			S		11 61	0							
71	C	1243		LA VILLE	B123	0092		1 396A			S		19 98	0							
21	C	1311		LAFFARGUETTE	B068	0722		1 396A			AB 01		1 31	2,94							
21	C	1312		LAFFARGUETTE	B068	0722		1 396A			AB 01		16	0,35							
21	C	1313		LAFFARGUETTE	B068	0722		1 396A			AB 01		18	0,4							
21	C	1329		LAFFARGUETTE	B068	0720		1 396A			AB 01		96	2,16							
16	C	1381		LA VILLE	B123	0305		1 396A			AG 02	PARC	5 39	3,74							
18	C	1382		LA VILLE	B123	0305		1 396A			AG 02	PARC	3 60	2,49							
18	C	1384		LA VILLE	B123	0305		1 396A			J 01		3 22	2,24	C	TA			0,45	20	
18	C	1385		LA VILLE	B123	0305		1 396A			J 01		6 21	4,3	GC	TA			0,45	20	
05	C	1473		SAINT MEEN	B093	0584		1 396A			T 02		33	0,18	C	TA			0,86	20	
05	C	1474		SAINT MEEN	B093	0583		1 396A			T 02		21	0,13	GC	TA			0,86	20	
71	C	1605		LA VILLE	B123	0090		1 396A			S		8 41	0	GC	TA			0,03	20	
17	C	1678		LAFFARGUETTE	B068	0720		1 396A			S		60 41	0							
21	C	1726		LAFFARGUETTE	B068	0412		1 396A			AB 02	RUE	2 70	0,08							
21	C	1731		LAFFARGUETTE	B068	0412		1 396A			AG 02	PARC	4 25	2,94							
21	C	1732		LAFFARGUETTE	B068	0412		1 396A			AB 02	RUE	1 38	0,05							
21	C	1735		LAFFARGUETTE	B068	0412		1 396A			AB 02	RUE	5 91	0,18							
10	C	1743		SOULEILLA DE BELLE COSTE	B104	0460		1 396A			T 02		17 44	9,77	C	TA			1,95	20	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 5

file:///C:/Users/hlouisin01/AppData/Local/Temp/VueRP1.html

15/02/2024

Envoyé en préfecture le 03/06/2024
 Reçu en préfecture le 03/06/2024
 Publié le 
 ID : 031-213103963-20240530-24_039-DE

ANNEE DE MAJ		DEP DIR		31 0	COM	396 NAILLOUX		TRES	028	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL	+0002	
Propriétaire																PBCQZW		COM COMMUNE DE NAILLOUX				
Mairie																31560 NAILLOUX						
DESIGNATION DES PROPRIETES												EVALUATION						LIVRE FONCIER				
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
09	C	1750		LE FARGUETTOU	B061	0419		1396A			BT	01		24 74	0,53	C	TA		0,11	20		
09	C	1755		LE FARGUETTOU	B061	0421		1396A			T	02		1 33	0,75	C	TA		0,15	20		
05	C	1759		SAINT MEEEN	B093	0581		1396A			T	02		37 50	21	C	TA		4,2	20		
20	C	1869	36	RUE DE LA REPUBLIQUE	0340	0312		1396A			S			31	0							
20	C	1885	9002	RUE OCCITANE	0310	0113		1396A			S			23	0							
21	C	1900		LE VIOLON	B125	0397		1396A			T	02		5 48	3,06	C	TA		0,61	20		
16	C	1906		LA VILLE	B123	0304		1396A			S			23 02	0				0,61	20		
17	C	1907		SAINT MARTIN	B092	0546		1396A			S			4 32	0							
17	C	1908		SAINT MARTIN	B092	0546		1396A			S			11 41	0							
17	C	1909		SAINT MARTIN	B092	0546		1396A			S			7 98	0							
17	C	1911		SAINT MARTIN	B092	0546		1396A			S			88	0							
17	C	1915		SAINT MARTIN	B092	0546		1396A			S			2 15	0							
17	C	1918		SAINT MARTIN	B092	0547		1396A			S			45	0							
17	C	1923		SAINT MARTIN	B092	0547		1396A			S			54	0							
17	C	1928		SAINT MARTIN	B092	0547		1396A			S			6 41	0							
17	C	1929		SAINT MARTIN	B092	0547		1396A			S			7	0							
17	C	1930		SAINT MARTIN	B092	0547		1396A			S			16 42	0							
17	C	1931		SAINT MARTIN	B092	0547		1396A			S			10 77	0							
17	C	1933		SAINT MARTIN	B092	0547		1396A			S			21 73	0							
17	C	1935		SAINT MARTIN	B092	0547		1396A			S			1 61	0							
17	C	1937		SAINT MARTIN	B092	0548		1396A			S			1 09	0							
17	C	1938		SAINT MARTIN	B092	0548		1396A			S			1 32	0							
17	C	1939		SAINT MARTIN	B092	0548		1396A			S			7	0							
17	C	1940		SAINT MARTIN	B092	0548		1396A			S			57	0							
17	C	1941		SAINT MARTIN	B092	0548		1396A			S			1 86	0							
17	C	1943		SAINT MARTIN	B092	0548		1396A			S			1 26	0							
17	C	1953		SAINT MARTIN	B092	0548		1396A			S			3 01	0							
22	C	1985		ENC DU CAZAL	0126	0533		1396A			S			8	0							
22	C	1986		ENC DU CAZAL	0120	0533		1396A			S			68	0							
06	C	2007		LE FARGUETTOU	B061	0412		1396A			S			1 46 99	0			EP				

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 6

file:///C:/Users/hlouisin01/AppData/Local/Temp/VueRP1.html

15/02/2024

ANNEE DE MAJ		DEP DIR		31 0	COM	396 NAILLOUX		TRES	028	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL	+0002	
Propriétaire																PBCQZW		COM COMMUNE DE NAILLOUX				
Mairie																31560 NAILLOUX						
DESIGNATION DES PROPRIETES												EVALUATION						LIVRE FONCIER				
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
19	C	2011		BENTABOULET	B027	0566		1396A			S			31	0							
19	C	2012		BENTABOULET	B027	0566		1396A			S			30	0							
19	C	2016		BENTABOULET	B027	0566		1396A			S			29	0							
21	C	2018		LAFFARGUETTE	B068	0720		1396A			S			13 97	0							
17	C	2023		LAFFARGUETTE	B068	0720		1396A			AB	02	RUE	79 39	2,44							
17	C	2036		LAFFARGUETTE	B068	0720		1396A			AB	01		3 67	8,26							
71	C	2074		LA VILLE	B123	0259		1396A			S			12 26	0							
17	C	2155		SAINT MARTIN	B092	0548		1396A			S			1	0							
17	C	2156		SAINT MARTIN	B092	0548		1396A			S			1 26	0							
22	C	2158		MARTIGAT	B078	0348		1396A			S			60	0							
22	C	2161		MARTIGAT	B078	0349		1396A			AG	02	PARC	1 25	0,88							
22	C	2162		MARTIGAT	B078	0352		1396A			T	03		55	0,23	C	TA		0,05	20		
22	C	2166		CHE DE BELLECOSTE	0075	0354		1396A			S			1 30	0							
71	D	106		ENGOURGUES	B056			1396A			L	01		11 90	0,35	C	TA		0,07	20		
19	D	362		ENCUNS	B054			1396A			AB	02	RUE	22 53	0,68							
19	D	363		SOULEILLA D ENCUNS	B097			1396A			AB	02	RUE	1 44	0,05							
19	D	365		ABETSENC DE BELER	B006			1396A			AB	02	RUE	10 85	0,33							
19	D	366		ABETSENC DE BELER	B006			1396A			AB	02	RUE	4 92	0,15							
19	D	368		ENCUNS	B054			1396A			AB	02	RUE	2 97	0,1							
19	D	369		ENCUNS	B054			1396A			AB	02	RUE	10 80	0,33							
16	D	392		LA RIVIERE	B089	0210		1396A			S			24 65	0			EP				
16	D	394		LA RIVIERE	B089	0219		1396A			S			13 91	0			EP				
16	D	396		LA RIVIERE	B089	0220		1396A			S			13 26	0			EP				
16	D	398		LA RIVIERE	B089	0221		1396A			S			14 35	0			EP				
19	D	417		SOULEILLA DE BELER	B103			1396A			AB	02	RUE	2 92	0,1							
06	D	426		ENGOURGUES	B056	0108		1396A			T	02		65 42	36,65	C	TA		7,33	20		
18	D	500		SOULEILLA D ENFOURNIER	B099	0087		1396A			AB	01		84	1,88							
21	D	568		SOULEILLA D ENFOURNIER	B099	0088		1396A			AB	02	RUE	9 42	0,28							
18	D	587		SOULEILLA D ENFOURNIER	B099	0089		1396A			S			4 97	0							
90	D	588		SOULEILLA D ENFOURNIER	B099	0090		1396A			S			8 69	0							
90	D	589		ALL MOISE MAIMONIDE	0286	0090		1396A			S			3 16	0							

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 7

file:///C:/Users/hlouisin01/AppData/Local/Temp/VueRP1.html

15/02/2024

Envoyé en préfecture le 03/06/2024
 Reçu en préfecture le 03/06/2024
 Publié le 
 ID : 031-213103963-20240530-24_039-DE

ANNEE DE MAJ		DEP DIR		COM	396 NAILLOUX		TRES	028		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL		00002
Propriétaire																						
Mairie 31560 NAILLOUX PBCQZW COM COMMUNE DE NAILLOUX																						
DESIGNATION DES PROPRIETES												EVALUATION						LIVRE FONCIER				
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
16	D	630		ABETSENC DE BELER	B006	0202		1396A			S		7 00	0								
16	D	642		ABETSENC DE BELER	B006	0189		1396A			S		7 47	0								
16	D	645		LA RIVIERE	B089	0221		1396A			S		3 75	0								
16	D	647		LA RIVIERE	B089	0221		1396A			S		24 47	0								
16	D	649		LA RIVIERE	B089	0220		1396A			S		2 44	0								
16	D	651		LA RIVIERE	B089	0220		1396A			S		27 29	0								
16	D	654		LA RIVIERE	B089	0219		1396A			S		2 19	0								
16	D	656		LA RIVIERE	B089	0219		1396A			S		18 49	0								
16	D	657		LA RIVIERE	B089	0218		1396A			S		8 81	0								
16	D	659		LA RIVIERE	B089	0218		1396A			S		28 34	0								
16	D	660		LA RIVIERE	B089	0217		1396A			S		26 72	0								
16	D	664		LA RIVIERE	B089	0214		1396A			S		9 43	0								
16	D	666		LA RIVIERE	B089	0215		1396A			S		12 34	0								
16	D	668		LA RIVIERE	B089	0216		1396A			S		26 95	0								
16	D	671		SOULEILLA DE BELER	B103	0213		1396A			S		13 84	0								
16	D	686		ABETSENC DE BELER	B006	0189		1396A			S		18 75	0								
16	D	687		ABETSENC DE BELER	B006			1396A			S		6 7	0								
88	E	411		ENFOURNE	B055	0238		1396A			S		6 56	0,2								
19	E	463		SOULEILLA DE LARROQUE	B108			1396A			AB 02	RUE	2 70	0,08								
19	E	464		SOULEILLA D ENGRES	B101			1396A			AB 02	RUE	2 99	0,1								
19	E	465		SOULEILLA D ENGRES	B101			1396A			AB 02	RUE	9 13	0,28								
19	E	467		SOULEILLA D ENGRES	B101			1396A			AB 02	RUE	30 50	0,93								
16	E	468		SOULEILLA DES GABACHOUS	B115	0208		1396A			S		52	0								
16	E	471		SOULEILLA DES GABACHOUS	B115	0207		1396A			S		23	0								
16	E	532		MERIC	B080	0306		1396A			S		3 15	0								
16	E	534		MERIC	B080	0308		1396A			S		18	0								
09	E	589		SOULEILLA DE BORDO-GRAND	B106	0019		1396A			T 02		10 80	6,05	C TA			1,21	20			
09	E	591		ABETSENC DE BORDENEUVE	B007	0025		1396A			T 02		2 62	1,46	C TA			1,21	20			
09	E	593		ABETSENC DE BORDENEUVE	B007	0024		1396A			T 03		5 00	2,14	C TA			0,29	20			
09	E	595		ABETSENC DE BORDENEUVE	B007	0023		1396A			T 03		10 63	4,55	C TA			0,29	20			

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 8

file:///C:/Users/hlouisin01/AppData/Local/Temp/VueRP1.html

15/02/2024

ANNEE DE MAJ		DEP DIR		COM	396 NAILLOUX		TRES	028		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL		00002
Propriétaire																						
Mairie 31560 NAILLOUX PBCQZW COM COMMUNE DE NAILLOUX																						
DESIGNATION DES PROPRIETES												EVALUATION						LIVRE FONCIER				
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
16	E	664		RT DES CAUSSIDIÈRES	B017	0237		1396A			S		20 76	0								
16	E	679		ABETSENC DE LARROQUE	B012	0088		1396A			S		4 40	0								
16	E	680		ABETSENC DE LARROQUE	B012	0088		1396A			S		4 29	0								
16	E	681		ABETSENC DE LARROQUE	B012	0087		1396A			S		7 23	0								
16	E	683		SOULEILLA DE LARROQUE	B108	0089		1396A			S		2 27	0								
16	E	686		SOULEILLA DE LARROQUE	B108	0090		1396A			S		10 91	0								
16	E	687		SOULEILLA DE LARROQUE	B108	0090		1396A			S		2 00	0								
16	E	688		SOULEILLA DE LARROQUE	B108	0092		1396A			S		1 15	0								
16	E	690		SOULEILLA DE LARROQUE	B108	0091		1396A			S		4 91	0								
16	E	692		LARROQUETTE	B072	0113		1396A			S		3 57	0								
16	E	696		SOULEILLA DES GABACHOUS	B115	0210		1396A			S		9 79	0								
16	E	699		SOULEILLA DES GABACHOUS	B115	0209		1396A			S		8 68	0								
16	E	700		SOULEILLA DES GABACHOUS	B115	0209		1396A			S		7 32	0								
16	E	701		SOULEILLA DES GABACHOUS	B115	0209		1396A			S		25 96	0								
16	E	703		SOULEILLA DES GABACHOUS	B115	0209		1396A			S		17 96	0								
16	E	714		SOULEILLA DES GABACHOUS	B115	0207		1396A			S		33 31	0								
16	E	734		MERIC	B080	0306		1396A			S		4 76	0								
16	E	737		MERIC	B080	0304		1396A			S		16 21	0								
16	E	740		MERIC	B080	0303		1396A			S		5 60	0								
16	E	742		MERIC	B080	0302		1396A			S		12 54	0								
16	E	746		SOULEILLA D ENGRES	B101	0216		1396A			S		27 42	0								
19	E	770		SOULEILLA D ENGRES	B101	0466		1396A			S		14 01	0								
16	E	772		SOULEILLA D ENGRES	B101	0466		1396A			S		3 42	0								
16	E	773		MERIC	B080	0300		1396A			S		2 61	0								
16	E	776		MERIC	B080	0299		1396A			S		9 80	0								
16	E	777		MERIC	B080			1396A			S		78	0								
03	ZA	10		DAURIAC	B044			1396A			AB 02	RUE	7 94	0,25								
03	ZA	12		DAURIAC	B044			1396A			T		21 10	0								
03	ZA	13		SOULEILLA DES POURQUIERS	B116			1396A			T		10 35	0								
14	ZB	59		BARON	B025	0013		1396A			T 02		5 91	3,32	C TA			0,66	20			
16	ZC	9		EMPEREGUET	B050			1396A			T		1 23 51	0				0,66	20			
03	ZC	20		SOULEILLA DE TAMBURET	B112			1396A			T		18 32	0								
03	ZC	21		SOULEILLA DE TAMBURET	B112			1396A			T		34 84	0								

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 9

file:///C:/Users/hlouisin01/AppData/Local/Temp/VueRP1.html

15/02/2024

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le

ID : 031-213103963-20240530-24_039-DE

FRA03100487

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

ANNEE DE MAJ		2023	DEP DIR	31 0	COM	396 NAILLOUX	TRES	028	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL	+00002		
Propriétaire																PBCQZW		COM COMMUNE DE NAILLOUX				
Mairie																31560 NAILLOUX						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS											EVALUATION					LIVRE FONCIER						
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
03	ZC	24		ABETSENC DE TREGAN	B017	0011		1396A			T		6 94	0		EP						
22	ZC	66		1 AV DE COCAGNE	0127	0015		1396A		AB	01		24 89	56,04								
15	ZC	68		5 AV DE COCAGNE	0127	0015		1396A		S			24 98	0								
18	ZC	69		15 AV DE COCAGNE	0127	0015		1396A		S			30 05	0								
17	ZC	79		9 AV DE COCAGNE	0127	0015		1396A		AB	01		35 16	79,18								
09	ZC	84		SOULEILLA DE TAMBURET	B112	0015		1396A		AB	01		11 16	25,12								
09	ZC	86		SOULEILLA DE TAMBURET	B112	0015		1396A		AB	02	RUE	6 46	0,2								
11	ZC	97		EMPERSEGUT	B050	0012		1396A		S			3 48	0								
11	ZC	98		EMPERSEGUT	B050	0012		1396A		S			3 85	0								
11	ZC	99		EMPERSEGUT	B050	0012		1396A		S			3 33	0								
19	ZC	101		EMPERSEGUT	B050	0012		1396A		S			4	0								
11	ZC	151		EMPERSEGUT	B050	0006		1396A		T	02		8 83	4,95	C	TA		0,99	20			
															GC	TA		0,99	20			
03	ZC	152		EMPERSEGUT	B050	0007		1396A		T	02		14 52	8,14	C	TA		1,63	20			
															GC	TA		1,63	20			
11	ZC	154		EMPERSEGUT	B050	0038		1396A		T	02		14 24	7,99	C	TA		1,6	20			
															GC	TA		1,6	20			
03	ZD	1		MIRABAHL	B081	0011		1396A		AB	02	RUE	46 67	1,43			EP					
07	ZD	49		ABETSENC DE LA CARRIERE BE	B011	0009		1396A		T	03		41	0,18	C	TA		0,04	20			
															GC	TA		0,04	20			
18	ZD	82		ABETSENC DE LA CARRIERE BE	B011	0009		1396A		AB	01		80	1,81								
18	ZD	88		ABETSENC DE LA CARRIERE BE	B011	0009		1396A		AB	01		12	0,28								
18	ZD	89		ABETSENC DE LA CARRIERE BE	B011	0009		1396A		AB	01		15 84	35,67								
18	ZD	90		ABETSENC DE LA CARRIERE BE	B011	0009		1396A		AB	01		29 66	66,79								
18	ZD	105		ABETSENC DE LA CARRIERE BE	B011	0010		1396A		AB	01		1	0,03								
18	ZD	110		ABETSENC DE LA CARRIERE BE	B011	0010		1396A		AB	01		8	0,18								
18	ZD	112		ABETSENC DE LA CARRIERE BE	B011	0010		1396A		AB	01		9 30	20,95								
18	ZD	123		FOUNTASSO	B063	0017		1396A		AB	01		59	1,33								
18	ZD	126		FOUNTASSO	B063	0017		1396A		AB	01		6 39	14,39								
18	ZD	127		FOUNTASSO	B063	0017		1396A		AB	01		3 09	6,96								
18	ZD	128		FOUNTASSO	B063	0016		1396A		AB	01		6	0,13								
18	ZD	131		FOUNTASSO	B063	0016		1396A		AB	01		6 10	13,74								
18	ZD	132		FOUNTASSO	B063	0016		1396A		AB	01		3 58	8,06								
18	ZD	137		ABETSENC DE LA CARRIERE BE	B011	0011		1396A		AB	01		11	0,25								

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 10

file:///C:/Users/hlouisin01/AppData/Local/Temp/VueRP1.html

15/02/2024

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

ANNEE DE MAJ		2023	DEP DIR	31 0	COM	396 NAILLOUX	TRES	028	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL	+00002		
Propriétaire																PBCQZW		COM COMMUNE DE NAILLOUX				
Mairie																31560 NAILLOUX						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS											EVALUATION					LIVRE FONCIER						
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
18	ZD	141		ABETSENC DE LA CARRIERE BE	B011	0011		1396A		AB	01		9 88	23,26								
18	ZD	143		ABETSENC DE LA CARRIERE BE	B011	0011		1396A		AB	01		81	1,83								
18	ZD	146		ABETSENC DE LA CARRIERE BE	B011	0011		1396A		AB	01		33	0,75								
18	ZD	153		ABETSENC DE LA CARRIERE BE	B011	0012		1396A		AB	01		55	1,23								
18	ZD	154		ABETSENC DE LA CARRIERE BE	B011	0012		1396A		AB	01		4 25	9,57								
18	ZD	160		ABETSENC DE LA CARRIERE BE	B011	0013		1396A		AB	01		13 77	31								
18	ZD	169		ABETSENC DE LA CARRIERE BE	B011	0013		1396A		AB	01		24	0,55								
14	ZD	199		2 RUE ERIK SATIE	0176	0016		1396A		S			86 41	0								
14	ZD	200		FOUNTASSO	B063	0016		1396A		S			5	0								
03	ZE	28		RIVIERE DE DEVANT LARROQUE	B091	0011		1396A		T			32 31	0			EP					
03	ZE	29		RIVIERE DE DEVANT LARROQUE	B091	0011		1396A		T			31 23	0			EP					
03	ZH	17		FAURE	B062	0016		1396A		T			30 36	0			EP					
06	ZH	20	14	CHE DE CINTEGABELLE	0046	0016		1396A		T	02		1 44 61	81,01	C	TA		16,2	20			
															GC	TA		16,2	20			
10	ZH	55		SAINT MEEN	B093	0021	1						1 23 27									
								396A		J	T	01	61 63	42,73	C	TA		8,55	20			
								396A		K	T	02	61 64	34,54	GC	TA		8,55	20			
															GC	TA		6,91	20			
															GC	TA		6,91	20			
13	ZH	171		FAURE	B062	0018		1396A		AB	02	RUE	1 09	0,03								
13	ZH	173		FAURE	B062	0018		1396A		AB	02	RUE	2 28	0,08								
13	ZH	174		FAURE	B062	0016		1396A		AB	02	RUE	19	0								
12	ZH	205		SAINT MEEN	B093	0022		1396A		S			4 49	0								
21	ZH	207		FAURE	B062	0016		1396A		S			16	0								
14	ZH	211		ENRAGNE	B057	0007		1396A		T	02		9 60	5,38	C	TA		1,08	20			
															GC	TA		1,08	20			
14	ZH	213		FAURE	B062	0010		1396A		S			3 25	0								
14	ZH	215		FAURE	B062	0016		1396A		S			7 74	0								
15	ZH	217		SAINT MEEN	B093	0024		1396A		T	02		10 90	6,1	C	TA		1,22	20			
															GC	TA		1,22	20			
14	ZH	219		ENRAGNE	B057	0009		1396A		T	03		21 41	9,14	C	TA		1,83	20			
13	ZH	227		FAURE	B062	0016		1396A		AB	02	RUE	72 37	2,21			GC	TA		1,83	20	
13	ZH	229		FAURE	B062	0016		1396A		AG	02	PARC	1 23 49	85,61								

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 11

file:///C:/Users/hlouisin01/AppData/Local/Temp/VueRP1.html

15/02/2024

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Envoyé en préfecture le 03/06/2024
 Reçu en préfecture le 03/06/2024
 Publié le 
 ID : 031-213103963-20240530-24_039-DE

ANNEE DE MAJ	2023	DEF DIR	310	COM	396 NAILLOUX	TRES	028	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL	086002				
Propriétaire MAIRIE 31560 NAILLOUX																							
PBCQZW COM COMMUNE DE NAILLOUX																							
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																							
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										EVALUATION					LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet		
03	ZN	5		BOSQUES DE CABIROL	B030			1396A				T	27 28	0									
03	ZO	1		ABETSENC DE MISTERNE	B014			1396A				T	2 58	0									
03	ZO	13		SOULEILLA D ENCAPELE	B096			1396A				T	19 53	0									
03	ZO	14		SOULEILLA D ENCAPELE	B096			1396A				T 02	74 05	41,47	C	TA		829	20				
16	ZO	15		SOULEILLA D ENCAPELE	B096			1396A				T	14 35	0	GC	TA		829	20				
16	ZO	23		EN CAPELE	B035 0008			1396A				S	74 36	0									
13	ZO	28		ENGARAOUT	B127 0007			1396A				S	3 03	0									
13	ZO	29		EN CAPELE	B035 0010			1396A				S	1 85	0									
					R EXO		136 EUR		R EXO					474 EUR									
HA A CA		REV IMPOSABLE		1104 EUR	COM		R IMP		968 EUR		TAXE AD					R IMP		630 EUR		MAJ TC		0 EUR	
CONT		39 36 06																					

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 12

file:///C:/Users/hlouisin01/AppData/Local/Temp/VueRP1.html

15/02/2024

